



Programme de la formation

Stage

« Le transport de déchets dans le Code IMDG Amdt42-24 en visioformation »

Public concerné

Toute personne que le responsable d'entreprise discernera comme devant avoir une connaissance sur la réglementation du transport de déchets tel que demandé dans le Code IMDG pour faire face à ses fonctions conformément aux obligations et responsabilités que lui confie le chapitre 1.3 du Code IMDG traitant des responsabilités du chef d'entreprise vis-à-vis de la formation dans son entreprise.

De façon usuelle, il s'agit des agents de maîtrise et assistants devant présenter au transport des déchets de marchandises dangereuses, vérifier ou transmettre les informations de marchandises dangereuses en tant que commissionnaires de transport, chargeurs, agents maritimes et exportateurs.

Prérequis

Avoir déjà suivi une formation initiale au Code IMDG.

Les objectifs

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- comprendre les principes de classification des déchets de MD,
- savoir les documents et autorisations à obtenir pour le transport des déchets de MD,
- connaître les spécificités du transport de batteries au lithium en tant que déchets,
- connaître les spécificités du transport d'aérosols en tant que déchets,
- savoir rédiger un document de transport (déclaration) de déchets de MD,
- informer avec clarté les autres intervenants des défaillances et moyens d'y remédier.

Contenu du stage

Cette formation est à jour de l'Amendement 42-24 et conforme à la demande de connaissances demandées au chapitre 1.3 du Code IMDG.

Pour cela, les sujets abordés seront :

- présentation du stage, attentes des stagiaires,

- étude des principes de classification des déchets en fonction de leur origine, de leur état au moment du chargement et des connaissances connues sur leur composition, etc.,
- détermination des dangers principal et secondaire des déchets,
- possibilité de classification dans le Code IMDG de déchets non dangereux,
- obligation ou non de déclarer des dangereux pour l'environnement en polluant marin,
- détermination du nom technique des déchets ayant perdu leurs caractéristiques initiales,
- les documents spécifiques aux déchets de MD,
- particularité du transport de batteries au lithium en tant que déchets,
- particularité du transport des aérosols en tant que déchets,
- exercice sur la classification d'un mélange de MD,
- jeu pédagogique de mémorisation.

La méthode pédagogique

Supports de formation

Le stagiaire peut télécharger avant la formation deux types de supports de formation.

Un support très complet avec explications détaillées pour être consulté surtout après la formation, tous les points évoqués sont référencés dans la réglementation afin de permettre au stagiaire de trouver facilement le texte originel de la réglementation l'intéressant. C'est donc plus un outil de travail pour après la formation, en opération d'exploitation.

Pendant la visioformation

Lors de la présentation en début de stage, les attentes des stagiaires sont écoutées avec attention afin que le formateur puisse orienter son action formatrice au plus près des besoins de l'entreprise.

Le stage est composé d'une alternance de sensibilisation à la problématique maritime, d'explications animées de cas concrets du Code IMDG et d'exercices permettant de mettre en application les points acquis.

Basés sur la longue expérience maritime du formateur, les exercices sont choisis afin d'éveiller l'attention du stagiaire sur les pièges courants à éviter. Le formateur utilise les questions du stagiaire pour l'aider à trouver lui-même les réponses en lui inculquant le plan de la réglementation, les chapitres où se trouvent les réponses à ses questions afin de lui donner un maximum d'autonomie.

Déroulement du stage

Durée de 3h30.

Organisme de formation

Entreprise de formation : SAFE+

Formateur : Marc COPPEAUX.

La formation en « visioformation » permet au stagiaire malvoyant d'utiliser les moyens habituels de son poste de travail. Sinon contactez directement l'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891 qui propose des accompagnements par des bénévoles, téléphone 01 44 49 27 27, nous verrons avec l'interlocuteur local de l'association les moyens que nous pouvons mettre en place.

Si le stagiaire est malentendant et appareillé, son appareillage pourra être utilisé depuis son lieu habituel de travail. Pour un stagiaire sourd, il est possible de recourir aux services d'interprètes afin de rendre la formation accessible en langue des signes. Si besoin le formateur peut vous transmettre les coordonnées d'une interprète diplômée français / Langue des Signes Française (LSF).



Délais d'inscription

Le stagiaire devra être inscrit dans un délai suffisant pour qu'il puisse visualiser les modules à effectuer en FOAD avant la formation en présentiel, un délai de 24 heures peut suffire dans la mesure des places disponibles, mais un délai de 2 semaines est préférable.

Suivi et évaluation

En visioformation

À la fin du stage, les participants expriment ce qu'ils ont appris sous forme d'un jeu quiz.